

ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT

Bulletin 141 – mai 2020

■ Le Snac face à la crise sanitaire, par [Pierre-André Athané](#)



Crédit : Marie Baraton

En cette période très agitée et pleine d'inquiétudes j'espère que chacun d'entre vous est demeuré en bonne santé, qu'il en est de même de vos proches, et que les conséquences professionnelles ou financières resteront pour vous supportables.

Indéniablement la crise que nous traversons frappe les auteurs et autrices de plein fouet.

Le Snac, comme les autres organisations, a dû faire face en participant activement aussi bien à une évaluation des dommages subis qu'à la mise en place de dispositifs destinés à venir en aide à un maximum de collègues en un minimum de temps.

Nous avons dû également adapter nos règles de fonctionnement à la situation, que ce soit pour les salariés, qui se sont organisés pour travailler à distance, ou pour la tenue des réunions de nos instances.

Ainsi plusieurs d'entre elles ont eu lieu par un système de conférence virtuelle, dans des circonstances satisfaisantes.

Les réunions suivantes, notamment l'assemblée générale et les réunions plénières des groupements, devront se tenir en fonction de l'évolution de la situation et des instructions des autorités.

Les dommages ? Ils sont considérables et signifient pour certains des pertes immédiates de revenus. Pour d'autres les répercussions seront décalées dans le temps.

Nous avons dû en priorité participer à établir un état des lieux de la situation et des dommages subis. Nous devons aussi par la suite évaluer, pendant de nombreux mois voire plusieurs années, les conséquences à moyen et long terme de cette situation sidérante et totalement imprévue.

Nous avons peu de recul sur l'ensemble des dispositifs qui d'ores et déjà ont été mis en place mais ce que nous constatons c'est une très forte mobilisation de tous les acteurs : organisations professionnelles, organismes de gestion collective, responsables du ministère de la Culture. Tous ont

SOMMAIRE

P 1 ÉDITORIAL DU PRÉSIDENT Pierre-André Athané

P 3 à 15 TÉMOIGNAGES D'AUTRICES OU D'AUTEURS

SUR LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE :
(Christelle Pécout / Nicole Masson / Bessora /
Philippe Lebeau / Julia Borsatto / Laure-Hélène
Césari / Héloïse Chouraki / Laurent Mantel /
Ludmila Volf / Cécile Däniker / Olivier Cohen /
Mariannick Bellot / Christophe Héral / Guénaél
Louër / Hélène Pince / Dominique Lemaître /

Richard Dubugnon / Henri Nafilyan)

P 15 à 36 TRIBUNES LIBRES SUR LA REPRÉSENTATIVITÉ

DES ORGANISATIONS D'AUTEURS ET LA MISE EN ŒUVRE
D'UN PROCESSUS D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES :
(Denis Gravouil (FNSAC) / Bessora / Marc-Antoine
Boidin / Maurice Cury / Ataa / Philippe Lebeau (pour
l'Upad) / Simone Douek / Thibault Sinay (pour
l'UDS) / Marco Attali / Michaël Goldberg / Christian
Clozier)

cherché à parer au plus pressé.

Les mesures déclenchées dans un premier temps ont été sectorielles c'est-à-dire que chacun a utilisé les réseaux et systèmes existants dans la musique, le livre, le théâtre, l'audiovisuel ou les arts plastiques. Dans la pratique cela va permettre d'aider un certain nombre de personnes qui sont clairement en péril : de cela nous nous réjouissons car de nombreux collègues ont pu, et pourront à l'avenir amortir au moins un minimum les effets de cette crise.

Mais, de même que nous sommes réservés sur certaines mesures préconisées, nous constatons qu'il est impossible, d'un secteur à l'autre, d'harmoniser les dispositifs en termes de critères ou de montants attribués.

En conséquence nous observons des différences d'approche, des inégalités, ce qui pose question et mérite réflexion pour l'avenir.

Au Snac nous avons pris clairement position : nous défendons les mesures sectorielles et à l'occasion participons aux dispositifs d'attribution, tout en demandant une amélioration des critères, et en plaçant pour que L'État ou les OGC (ou même certains opérateurs privés) soient plus généreux pour abonder ces fonds.

Mais par ailleurs nous souhaitons naturellement la mise en place de mesures transverses c'est-à-dire de dispositifs qui touchent tous les auteurs sans distinction de secteurs.

Pour cela nous sommes favorables à la création d'un fonds d'urgence spécifique à nos métiers, qui reste à créer, et à des mesures sociales et fiscales adaptées que nous avons mis sur la table et que vous retrouverez dans notre [communiqué](#).

Il y aura sans doute d'autres idées ou propositions.

Notre objectif est simple : faire en sorte que les auteurs et autrices impactés bénéficient de mesures pertinentes, justes et efficaces, et éviter au maximum que certains soient oubliés ou laissés de côté, sachant hélas qu'aucun dispositif n'est parfait.

Tous les responsables de notre syndicat assument donc avec dévouement la gestion de cette crise au jour le jour, avec ses espoirs et ses imperfections.

Cependant à notre grand étonnement il nous a fallu faire face à des attaques de certaines organisations d'auteurs. Je ne détaillerai pas ici leur argumentation, de même que je renonce à comprendre leur stratégie. Je dirai simplement ceci : toute tentative de créer la désunion entre organisations, en particulier cette

« ... nous constatons qu'il est impossible, d'un secteur à l'autre, d'harmoniser les dispositifs en termes de critères ou de montants attribués. »

période si tragique pour certains, est très dangereuse. Notre syndicat prône la concertation, est habitué depuis de longues années au débat d'idées entre auteurs et autrices tous secteurs confondus, et prêt à prendre en compte les nouvelles propositions d'action.

Mais attaquer le Snac quand on prétend défendre les auteurs et autrices c'est tout simplement se tromper d'ennemi... et quelle consternante perte de temps et d'énergie !

Notre réponse ? Nous allons de notre côté tout simplement affirmer publiquement notre [engagement](#), nos idées, nos valeurs, et, naturellement, continuer notre combat. Pour conclure revenons à l'essentiel : l'épisode très violent du Covid-19 nous marquera à jamais, le Snac fait face et continuera à le faire avec tous les moyens à sa disposition.

Souhaitons au final que le bilan ne soit pas trop lourd, que le futur soit riche de bonnes nouvelles, et que s'impose un nouveau regard sur le monde en général, et celui de la culture en particulier.

Autrices et Auteurs confronté.e.s à la crise sanitaire et économique

Il y a quelques semaines, nous avons demandé à certains représentants des groupements qui composent le Snac de témoigner des difficultés rencontrées dans l'exercice de leur profession d'autrice.teur à cause de la crise sanitaire et économique que nous traversons.

BANDE DESSINÉE / LETTRES

■ Avec la pandémie..., par **Christelle Pécout**

(vice-présidente du Snac, membre du groupement Bande Dessinée)

Dans les jours qui ont suivi l'annonce du confinement, les annulations des différentes interventions que je devais faire ont suivi très rapidement. Une intervention en bibliothèque, une journée de dédicace chez un grand constructeur automobile, des ateliers dessin, et deux conférences dans un gros salon manga... Je fais partie de ces auteurs de bande dessinée pour qui le printemps, temps de festivals et d'événements autour du livre, est un moment de rencontres rémunérées nombreuses, donc rentable et important dans les revenus annuels. Avec la pandémie, le manque à gagner pour ce printemps est dans ma situation très important. Sans compter les projets de



Credit : Christelle Pécout

livres qui sont repoussés ou tout simplement mis au frigo.

L'un de mes projets est pour le moment dans cette dernière situation, la coautrice étant actuellement trop inquiète

pour s'y remettre.

Et je ne peux pas lui en vouloir car le stress aussi est un facteur à prendre en compte.

Au confinement en lui-même et à la peur du virus s'ajoute la peur de l'après.

Je connais trop bien le monde du livre pour ignorer qu'il sera difficile, voire impossible, de placer un nouveau projet chez un éditeur. Difficile d'anticiper ce qu'il va se passer.

■ Mercenaire de l'édition, par **Nicole Masson**

(auteure de beaux livres et livres pratiques, membre du groupement Lettres)



Credit : Yann Caudal

Parmi les auteurs, il existe une catégorie à laquelle j'appartiens, celle des rédacteurs de livres sur commande.

Qu'il s'agisse de livres pratiques ou de beaux livres, de livres encyclopédiques ou de livres de jeux et de divertisse-

ment, les manuscrits ne sont produits qu'à mesure qu'ils sont commandés et intégrés au programme d'un éditeur.

À l'heure du confinement, toutes les maisons d'édition, grandes ou petites, retardent, diffèrent, déprogramment, et surtout ne lancent plus de nouveaux projets.

Les mercenaires de l'édition comme moi en sont réduits à boucler les réalisations en cours sans savoir exacte-

ment quand ils paraîtront, à laisser en *stand-by* d'autres projets qui sont en suspens, à ne plus avoir d'interlocuteur pour lancer de nouveaux chantiers. Si on ajoute la saisonnalité de plus en

plus forte dans l'édition, avec les livres-pour-se-faire-du-bien au printemps et les livres-à-offrir pour Noël, il est clair que les répercussions du Covid-19 vont se faire sentir jusque'en 2021-2022.

■ **Peut-être, peut-être pas..., par [Bessora](#)**
(vice-présidente du Snac, membre du groupement Lettres)

Le 15 mars, situation anticyclonique, jusqu'en 2021 (et au-delà) : deux tiers d'à-valoir à percevoir sur un contrat de prête-plume, un autre contrat d'édition qui doit arriver dans la semaine, pour la parution d'un roman en janvier 2021. Mais encore, opportunité, à l'automne d'une « réécriture de traduction ». Et puis une présentation d'œuvre en mai 2020. Et cætera. Et soudain, confinement. Deux-tiers d'à-valoir gelés parce que la compta est fermée. Un contrat qui se fait désirer parce que

l'éditeur a d'autres problèmes à régler. Présentation d'œuvre annulée. La réécriture de traduction n'est pas totalement foutue : l'éditeur a acheté les droits en Corée, mais il ne sait pas s'il va pouvoir les exploiter : parce que, et si 2021 était une année de surpublication, pillonnage de masse, et prix cassés ? Peut-être, peut-être pas, on ne sait pas.



Crédit : Jean-Hugues Berrou

DOUBLAGE - SOUS-TITRAGE - AUDIODESCRIPTION

■ **Réinventer demain, par [Philippe Lebeau](#)**
(membre du groupement Doublage / Sous-titrage / Audiodescription)

Le flux normal de mon travail d'auteur-dialoguiste s'est, avec la crise sanitaire, légèrement détendu. Je continue à adapter quelques épisodes de série déjà tournés, mais je n'en vois guère de nouveaux se profiler à l'horizon. Si des délais moins serrés donnent plus de temps pour peaufiner des détails, ils sont aussi l'indicateur que les enregistrements sont aujourd'hui bel et bien à l'arrêt. Beaucoup de mes confrères et consœurs se retrouvent sans activité, et l'absence de statut d'auteur se fait plus que jamais sentir : il rend extrêmement difficile l'accès aux aides de l'État et suscite des inquiétudes légitimes. Persuadé que nous sommes la réponse aux questions inédites que nous nous



Crédit : Carole Cadinot

posons, je consacre une partie de ce supplément de temps à échanger, avec les organisations professionnelles où je suis actif, sur les dispositions à faire connaître aux auteurs pour bénéficier des aides d'urgence, et sur les actions à entreprendre pour nous coordonner et maintenir nos activités d'auteur en vie : les tournages étant à l'arrêt complet aux États-Unis, reste à évaluer quels films et séries sont en postproduction, ainsi que les solutions envisageables pour reprendre au plus vite les enregistrements de doublage dans des conditions sanitaires sûres et réalistes. Je consacre le peu de temps libre qui me reste à accorder la plus grande place possible à ce qui nous tient de-

bout, à ce qui nous permet d'avancer : la réflexion, les proches, les plaisirs que l'on croyait acquis, l'écoute active de ceux qui sont plus que jamais loin. Le défi que représente pour moi ce

confinement ?

Concilier la difficulté d'accepter la fragilité de nos existences avec l'excitation de devoir, dès maintenant, réinventer demain.

■ **Un passage à vide en 2020 mais aussi en 2021,** **par Julia Borsatto** (membre du groupement Doublage / Sous-titrage)

Pour ma part, cela n'a pas beaucoup changé pour le moment. Les projets en cours n'ont pas été annulés, même si certains ont été décalés, notamment dans le doublage, où toutes les sessions d'enregistrement avec les comédiens ont dû être reportées.

Comme la plupart de mes collègues, je n'ai pas reçu de nouvelle commande depuis le début de la crise sanitaire, peut-être cela va-t-il changer avec l'annonce d'une date de fin de confinement ?

Il me semble toutefois difficile d'évoquer les répercussions sur nos métiers en s'en tenant aux mois présents et à venir.

Il y a certes un impact évident dans l'immédiat, notamment pour le sous-titrage des films programmés dans le cadre des festivals qui ont été annulés. Mais l'arrêt généralisé des tournages de films et de séries dans la plupart des pays et pour une durée indéterminée peut aussi faire craindre un certain passage à vide dans la distribution en salles et la diffusion de programmes TV et VOD, non seulement en 2020, mais aussi en 2021.

■ **Autrice et mère en confinement,** par **Laure-Hélène Césari** (vice-présidente du Snac, membre du groupement Doublage / Sous-titrage)

Le télétravail est bien connu des traducteurs de l'audiovisuel, mais avec des enfants collés à soi et à faire travailler, adieu la productivité.

Quand on n'est ni concentré ni disponible totalement, essayer de traduire avec des enfants est utopique et frustrant.

Je travaille principalement le soir, et le week-end, où mon conjoint prend le relais.

La journée, j'essaie de rester réactive, mais il n'est pas évident de se poser pour répondre aux mails des coauteurs ou des clients qui n'hésitent pas à re-

lancer. Si le doublage a subi un gros ralentissement, le sous-titrage n'a été que très peu mis sur pause.

Le confinement n'a pas changé grand-chose à mon planning prévu en mars-avril, que j'avais voulu léger. Mes collègues et moi avons continué à travailler sur les séries en diffusion (une série américaine a cependant été écourtée, les derniers épisodes n'ayant pas pu être tournés).

Et si le mois de mai s'annonce léger, en juin c'est le calme plat.

Crédit : Samuel Lavie



Crédit : Rémi Poulverel

Je n'ai pas reçu de nouvelle commande pour l'instant.

Ce n'est pas inquiétant, dans le métier on a une visibilité assez courte, mais il ne faudrait pas que ça dure.

■ **L'autrice, le virus et la sécu..., par [Héloïse Chouraki](#)**

(adaptatrice et audiodescriptrice, membre du groupement Doublage / Sous-titrage / Audiodescription)

Adaptatrice et audiodescriptrice, je n'ai pas reçu de commande depuis le début de la crise du coronavirus et je n'ai pas pu démarcher les clients. J'ai la chance de vivre le confinement dans un grand confort, à la campagne, mais j'aurais eu du mal à travailler en parallèle de l'école à domicile.

Je suis tombée malade (comme toute ma famille) la troisième semaine de mars et je suis en arrêt maladie depuis début avril. Même bénin, le virus pompe beaucoup d'énergie.

L'aide aux entreprises n'est pas (encore ?) accessible aux auteurs sans Siret. Pour le paiement des indemnités journalières, c'est toujours compliqué. La communication entre l'Agessa et la sécu semble coupée. J'ai eu du mal à obtenir mon attestation de revenus au-

près de l'Agessa (Il faut passer par le site). La dite attestation ne peut être envoyée à la CPAM que par la Poste... Tout cela n'est pas fluide, mais les problèmes financiers ne viendront que dans plusieurs semaines puisque nous sommes payés en décalé.

Pour l'instant, je me réjouis que nous soyons guéris sans complications, et j'espère une reprise de l'activité, dans une économie qui se réinventera peut-être, plus consciente d'elle-même et de son pouvoir de destruction, pour être la plus respectueuse possible de chacun.e.



Crédit : Stéphane Jacob

■ **L'audiodescription est-elle une activité essentielle ?,**

par [Laurent Mantel](#) (membre du groupement Doublage / Sous-titrage / Audiodescription)



Mon activité d'audiodescripteur confiné se résume en un mot : néant.

C'est paradoxal pour un métier qui se déroule essentiellement chez soi !

Il faut dire que j'ai très vraisemblablement contracté le fameux virus début mars, avec des symptômes modérés, mais beaucoup de fatigue et que je n'ai pas eu l'énergie de relancer mes mandataires habituels.

D'après les échos de collègues, la plupart des studios d'enregistrement étant bloqués, la chaîne de la postproduction est arrêtée.

Je sais que certains studios travaillent malgré tout et doivent en profiter pour récupérer des clients, quitte à mettre leurs salariés en danger.

L'audiodescription est-elle une activité essentielle à la vie du pays ? Cela se discute, mais il faudrait que les règles soient les mêmes pour tous en ces temps où la solidarité est indispensable.

Quoi qu'il en soit, je n'ai même pas eu

Crédit : Emmanuel Valette

l'idée de me mettre en arrêt maladie et mes revenus d'auteur sont tombés à

zéro, il n'y a pas de chômage partiel dans notre profession.

THÉÂTRE – SCÉNOGRAPHIE - DANSE

- **La vie sans culture ouvre un trou béant, par [Ludmila Volf](#),** (scénographe et peintre décoratrice, membre du groupement Théâtre - Danse - Scénographie)

En tant qu'auteur plasticienne je travaille comme peintre décoratrice et comme scénographe.

En procès depuis 2015, pour obtenir la reconnaissance de mon travail, mon affaire est en *stand-by*, gelée comme la justice ; cet investissement m'a isolée ces dernières années et, contrairement à d'autres, cette crise qui nous saisit n'interrompt pas de projets en cours ; je n'en ai eu ni les conditions sociales, ni les conditions de santé. Je suis concernée par l'effondrement de la



Crédit : Ludmila Volf

chaîne des métiers de la création avec, entre autres, l'annulation des festivals. Si j'avais un poste fixe, la sidération serait peut-être moins grande, mais j'ai le statut d'auteur (Maison des Artistes) et celui d'intermittente du spectacle, tous deux précaires.

La vie sans culture ouvre un trou béant et il faudra rebattre les cartes pour remettre en jeu l'utilité de la culture dans la société afin que les auteurs qui sont à la racine de la création ne soient pas les grands oubliés d'un système qui marche sur la tête.

- **Comment s'entraîner dans deux mètres carrés, par [Cécile Däniker](#),** (chorégraphe, directrice artistique de [Danse en île de France](#), membre du groupement Théâtre - Danse - Scénographie)



Les artistes dans la danse sont doublement touchés car non seulement les théâtres sont fermés mais les danseurs doivent s'entretenir tous les jours pour

garder leur forme physique comme les sportifs.

Alors ils s'entraînent comme ils peuvent chez eux dans leur appartement ou maison et ceci, tous les jours.

Comme pour tous dans le spectacle vivant, le manque de présentation de-

vant le public est difficile psychologiquement mais aussi financièrement. Les danseurs dans les compagnies financées par l'État sont beaucoup mieux protégés car leur emploi ne risque pas de disparaître.

Par contre, il y aura très probablement la disparition de compagnies de petite et moyenne taille à la suite de cette période.

Les cours dans les écoles de danse sont complètement à l'arrêt.

De mon côté, je me suis mise à faire des cours adaptés « à la maison » pour tous mes élèves en visioconférence.

Je n'ai aucune idée si d'autres professeurs font pareil.

Ceci me donne pas mal de travail.

J'ai dû revoir totalement ce qui serait possible de faire dans deux mètres carrés.

Parmi les jeunes dans les écoles de danse, il y en a qui se destinent à devenir artistes professionnelles et l'arrêt total d'entraînement pourrait complètement empêcher leur avenir.

Comme pour les professionnels dans

notre domaine, la fermeture de tous les théâtres a annulé notre spectacle de fin d'année, qui était programmé en juin, et ceci pour toutes les écoles de danse.

C'est une période très difficile pour toute la Culture.

Il va falloir tenir bon afin de repartir quand ça sera possible, mais sûrement la situation restera compliquée pour un certain temps.

■ **Retrouver notre place au cœur de l'acte théâtral,**
par Olivier Cohen (auteur, réalisateur audiophonique et (parfois) metteur en scène, membre du groupement Théâtre - Danse - Scénographie)

Les projets avortés, les conditions de travail calamiteuses, les contrats non honorés, pour les raisons les plus absurdes, nous y étions habitués.

Pour la première fois, néanmoins, nous subissons un arrêt d'activité sans la moindre perspective.

Même avec deux bouts de ficelle, même devant une audience symbolique, nous ne pouvons rien faire... et pour longtemps !

L'inquiétude éloignera des théâtres les spectateurs durant plusieurs mois. Alors qu'espérer ?

Nous qui n'existons et ne subsistons que grâce à notre audience ?

Nous qui, pour la plupart, faisons partie des précaires parmi les précaires.

Comme beaucoup, je suis durement touché.

Cette saison constituait l'aboutissement d'une longue période de travail :

quatre créations au mieux reportées *sine die*, au pire annulées !

Si nous espérons des réactions fortes de nos tutelles qui doivent (enfin) remplir leur rôle - protéger nos métiers, ne nous voilons pas la face : nous ne vivons pas une tragique mise entre parenthèses !

Une situation des plus tendues nous attend à la sortie de la crise.

Les efforts à accomplir pour rebâtir l'économie

justifieront un grand ménage !

Les luttes d'influence seront âpres.

Nos métiers ne peuvent, ne doivent plus se satisfaire d'une continuelle course en avant, d'une inflation de projets à peine répétés, joués trois ou quatre fois et jamais repris.

Nous devons interroger le sens du spectacle. Que veut-on créer ? Pour qui ? Mais aussi pourquoi ?

Alors, peut-être, pourrons-nous retrouver notre place au cœur de l'acte théâtral.

Crédit : Manuel Gouthiere



- **C'est plus l'avenir que le présent qui m'inquiète,** par **Mariannick Bellot** (scénariste et documentariste, membre du groupement Audiovisuel)

Scénariste, je travaille en fiction et en documentaire. La radio reste mon port d'attache le plus fréquent, même si l'année passée, par exemple, s'est menée essentiellement sur des projets sonores pour des musées, et l'année précédente sur des dessins animés.

Dans un premier temps, j'aurais pu penser que le confinement allait assez peu affecter mon activité, consacrée ce printemps-ci à l'écriture. En réalité, j'ai dû me transformer en professeur à domicile pour mes trois enfants, ce qui ne me laisse pas de temps pour travailler.

Tous mes projets en cours ou à venir (principalement avec Radio France) ont

été gelés. J'ai fait une demande auprès de la Sécurité sociale (pas encore de réponse), auprès de Pôle Emploi pour recouvrer le statut d'intermittente (idem).

Les critères des demandes d'aide auprès de la Scam et de la SACD ont l'air si complexes que j'attends le retour à la normale pour pouvoir m'y consacrer.

Enfin, Radio France a fait le choix de verser aux CDDU* un salaire correspondant à un sixième des salaires perçus les six derniers mois. Mais c'est plus l'avenir que le présent qui

m'inquiète.



Crédit : Anais Bellot.

* Le contrat de travail à durée déterminée d'usage (CDDU) est un contrat de travail à durée limitée spécifique dont l'utilisation est réservée à certains secteurs d'activités.

MUSIQUES (contemporaines - à l'image - actuelles)

- **Une performance notoire, par Christophe Héral** (compositeur de musiques de jeux vidéo, membre du groupement Musiques à l'image)

Un jeu vidéo est avant tout un logiciel. L'informatique est donc au cœur de l'industrie du jeu vidéo.

En cette période de Covid-19, les membres de l'équipe du jeu **BGE2**, développé à Montpellier, travaillant généralement en *open space*, se sont retrouvés confinés, avec une logistique technologique particulièrement difficile à mettre en place, qu'Ubisoft a su gérer au mieux. Des outils comme Skype, Zoom et autre Whatsapp ont remplacé les réunions *in situ*. Nous sommes mi-avril, et BGE2 n'a pris qu'un mois de re-



Crédit : Maud Héral

tard, ce qui est une performance notoire quand on pense qu'il y a plus de 300 salariés sur cette production, dont

aucun n'a été ni en arrêt maladie, ni en chômage technique. Ceci étant, il y a fort à parier qu'*in fine*, le jeu pourrait être décalé de deux ou trois mois.

Il n'en est pas de même pour d'autres studios de développement de jeu, indépendants, qui n'ont pas la capacité d'organisation d'Ubisoft, et rencontrent

beaucoup plus de problèmes liés au travail à distance. Cette crise, si elle devait durer, pourrait s'avérer très critique pour ces TPE déjà fragiles.

Même si cette industrie se porte plutôt bien en période de confinement, les inquiétudes des éditeurs grandissent concernant le pouvoir d'achat des joueurs dans un futur proche.

■ **Ma crainte ? Que tout redevienne comme avant,**
par [Guénaël Louër](#) (parolier, membre du groupement Musiques actuelles)

Parolier, responsable digital, animateur de réseaux, c'est en tant que commercial dans l'édition que je perçois la majorité de mes revenus. Pas facile d'avoir mille vies lorsqu'il ne nous reste que 24 heures par jour à vivre.

En réponse à cette pandémie, j'ai ressenti le besoin d'appeler mes proches, mes amis. Appeler et non mailer. Histoire d'être là. Avec eux. D'autant plus si, de près ou de loin, le Covid a pu les toucher. 24 h / 24. 7 j / 7. La vie de famille n'a jamais été aussi intense. Nous. La maison. Le jardin. Les projets. Ma compagne psy qui s'est mise à la téléconsultation. Ma fille en sixième. Tout ça *At Home*. Le premier album de

[Jeanne JULIEN](#) que je coproduis avec elle, et dont j'ai écrit la très grande majorité des textes, a vu sa sortie repoussée. Nous ne l'avions pas anticipé, alors on s'adapte. Dans la semaine du 1^{er} mai devrait sortir un *single* version numérique puis un second, avant la sortie physique de l'album pour septembre.



Crédit : Guénaël Louër

Ma crainte ? Que tout redevienne comme avant. Et moi dedans.

■ **À tous Les Dinosaures du domaine Artistique, les Indépendants,**
par [Hélène Pince](#) (auteur mélodiste, membre du groupement Musiques actuelles)



Crédit : Hélène Pince

En tant qu'Auteur Mélodiste Indépendant (albums, musiques de films, génériques d'émissions, manuscrits jeunesse) :

J'ai senti l'impact assez vite, je devais aller au salon du livre de Versailles (en mars) présenter un projet de livre audio pour Enfants, j'y avais prévu un rendez-vous important

pour le projet, mais l'annulation du salon du livre a empêché la rencontre. J'avais aussi mis en place une dynamique envers le service culturel d'un pays étranger, le contact était Très bienveillant et devait être approfondi lors de deux représentations exceptionnelles, mais la situation du confinement a tout suspendu, et c'est terre inconnue...

Également, je souhaitais faire vivre le projet sur scène, et j'avais tissé des liens avec deux producteurs de spec-

tacles pour enfants.

Auront-ils la même fougue à s'ouvrir à de la création singulière... quand on sait qu'il y a eu deux mois d'arrêt complet des spectacles, en dates programmées ?

Je crée en parallèle sur des albums, durant un mois et demi ce fut une perte totale de repères, car la situation impactait, troublait... On ne savait plus où l'on allait... Il y avait du temps... mais il y avait un vrai tournant... à venir.

Les Artistes m'expliquaient des problématiques assez logiques... suite à des séries, de dates, de concerts annulés,

etc., et se demandaient même si en novembre... ils pourraient effectuer les dates programmées...

Je suis un être qui crée, qui n'attend pas le jour meilleur, mais il est bien évident que j'ai constaté que tout était bloqué, et j'ai dû gagner en sagesse de l'accepter car je n'ai pas d'autre choix en tant qu'auteur mélodiste indépendant... Il serait, donc, intéressant d'inclure cette catégorie de dinosaures... dans la liste de ceux qui traversent l'orage.

Je vous souhaite à Tous de Retrouver la Joie d'un Chemin plein de Lumière Créative.

■ **Des conséquences immédiates, par Dominique Lemaître**

(compositeur, membre du groupement Musiques contemporaines)

Crédit : Nathalie Dumesnil



1. Les cinq concerts de mars à mai 2020 reportés ou annulés.

Il s'agissait de concerts monographiques ou quasi monographiques.

Dimanche 31 mai

Paris (75019), Théâtre de Verre, dans le cadre de la saison Infuse.

Six compositions de musique de chambre et d'ensemble interprétées par douze musiciens.

Une proposition de report à début 2021 a été faite mais... aucune solution n'a été trouvée pour le moment.

Jedi 21 mai

Paluel (76), Le Clos des Fées

« SOLOS », parcours artistique et musical avec la participation de sept plasticiens et de sept musiciens interprètes.

Une proposition de report au 18 avril 2021 a été étudiée avec l'assistante culturelle du lieu. Elle est à confirmer par la municipalité de Paluel.

Samedi 16 mai

Bernay (27), Théâtre Édith-Piaf

Concert « Saxophilies » en partenariat avec le CRI de Bernay

Avec la participation de 52 saxophonistes !

Une proposition de report à janvier-février 2021 a été faite. Le CRI a donné son accord de principe, nous sommes en attente de la réponse du Théâtre de Bernay. Mais le problème sera également de trouver une date car le Théâtre de Bernay a évidemment déjà planifié sa saison 2020-2021.

Dimanche 5 avril à 16 heures

Dans le cadre des Journées Européennes des Métiers d'Art

Chez Pianormandie à Rouen

« Concert-Rencontre » avec la participation de trois interprètes.

Concert reporté au 29 novembre 2020

Samedi 14 mars à 15 heures

Honfleur (14), Médiathèque

Concert « Textes et Musiques » dans le cadre du « Printemps des poètes »

par sept musiciens interprètes

Concert reporté au 13 mars 2021

2. La conférence du musicologue

Pierre-Albert Castanet sur « La Couleur en musique », qui devait être donnée à Mont-Saint-Aignan dans le cadre de l'Université de toutes les cultures et du Festival Normandie impressionniste le 12 mai 2020 et se terminer par la projection de la vidéo de la création de mon œuvre *Sur l'île ovale de couleur bleue*, est annulée.

3. Les commandes en attente d'une réponse, d'une confirmation ou d'un contrat

En théorie j'ai quatre œuvres à écrire pour 2021 et 2022 MAIS pour aucune d'entre elles je n'ai reçu une confirmation ferme.

- La réunion de la fondation Salabert

■ Le point de vue d'un compositeur professionnel, par **Richard Dubugnon (compositeur, membre du groupement Musiques contemporaines)**

Personne ne l'avait vu venir, ce virus. Jusqu'au dernier moment, on se disait que ça n'arriverait pas jusqu'à nous, que cela ne durerait pas, que cela n'affecterait pas notre quotidien ni nos projets futurs. Raté. Le pire, c'est qu'on ignore quand cela va s'arrêter et combien de temps il nous faudra pour revenir à la normale, si cela est même possible, ce dont je doute.

Pour un compositeur vivant uniquement de sa musique, à savoir des droits d'auteurs, commandes et concerts, l'impact est désas-

treux : pas de chômage, pas de statut d'intermittent, donc pas d'autres revenus.

Heureusement, certains ont la chance de pouvoir compter sur le Comité du Cœur de la Sacem ou sur l'Académie des Beaux-Arts qui offrent des aides de secours.

Je suis fier et reconnaissant que de telles actions existent en France, car ce n'est pas le cas dans beaucoup de pays.

À l'époque de la grippe espagnole en 1918, qui fit des millions de morts en Europe, on avait une

qui devait se tenir en mars a été reportée sine die.

- Les dossiers des commandes d'État « déconcentrées » déposés dans les DRAC fin décembre sont dans un *stand-by* qui se prolonge...

- Pour un projet en Picardie, les collectivités territoriales n'ayant pas été élues en mars, aucune décision ne peut être prise pour le moment.

- Je suis également en attente d'une réponse du département de Seine-Maritime. Les réunions prévues n'ont pas été organisées.

Aucune nouvelle...

4. Projet de film compromis ?

Le réalisateur-vidéaste Pierre Goupillon envisage de concevoir, en coécriture avec le musicologue Pierre-Albert Castanet, un film documentaire (de 52') sur mon travail et ma démarche ; pour ce faire il devait filmer mes trois concerts de mai prochain... (qui sont donc annulés ou reportés).

À ce jour je ne sais pas si ce projet pourra être reporté.

Crédit : Ruslan Makushkin



treux : pas de chômage, pas de statut d'intermittent, donc pas d'autres revenus.

Heureusement, certains ont la chance de pouvoir compter sur le Comité du Cœur de la Sacem ou sur l'Académie des Beaux-Arts qui offrent des aides de secours.

Je suis fier et reconnaissant que de telles actions existent en France, car ce n'est pas le cas dans beaucoup de pays.

À l'époque de la grippe espagnole en 1918, qui fit des millions de morts en Europe, on avait une

riche création musicale (*L'Histoire du Soldat* de Stravinski, *Les Planètes* de Holst, *Symphonie n° 1* de Prokofiev, *Le Château de Barbe-Bleue* de Bartók, etc.*), ceci sans Internet et les réseaux sociaux.

La crise sanitaire arrive comme un coup de grâce à notre artisanat qui souffrait déjà d'un manque de mise en valeur et de reconnaissance dans un

monde où on s'intéresse de moins en moins à la création musicale, totalement absente de la télévision.

Je me demande parfois avec tristesse à quoi bon continuer de créer, si cela n'était pour moi une nécessité vitale et une source d'équilibre.

*

https://fr.wikipedia.org/wiki/1918_en_musique_classique

■ Être membre du Snac prend tout son sens,

par **Henri Nafilyan** (compositeur, membre du groupement Musiques contemporaines)

Le confinement que les autorités nous imposent semble être la seule barrière contre ce virus, encore est-elle fragile. C'est surtout un terrible aveu d'impuissance d'une société incapable de protéger ses ressortissants.

Cette pandémie nous pendait au nez !

Les alertes étaient nombreuses, les craintes des spécialistes, exprimées.

Les conséquences d'un tel enfermement pour les artistes, matériellement fragiles, qui ont besoin de la présence d'un public pour donner vie à leur art, sont désespérantes.

Je ne m'étendrai pas sur mon cas, conservatoire fermé, concert aux Amériques annulé, projets interrompus, etc.

L'onde de choc économique ne m'a pas encore touché ; nous verrons dans quelques mois.

Je pense à ceux dont la situation financière dépend de cette communion artistique compromise pour une durée indéterminée.

Je sais que notre Snac fera tout son possible pour soutenir, aider, conseiller ses adhérents (et pas seulement) en difficulté.

Notre syndicat saura aussi placer notre État imprévoyant (le mot est faible)

devant ses responsabilités.

Plus que jamais, être membre du Snac, sentir cet élan de solidarité qui l'anime à l'égard des créateurs, prend, par les temps qui courent, tout son sens.



Crédit : E. Carrère

Des aides apportées aux autrices et auteurs face à la crise économique



Un [plan d'action](#) du ministère de la Culture concernant les artistes-auteurs a

été communiqué le 27 mars 2020. À ce titre, les artistes-auteurs devraient pou-

voir bénéficier : du fonds de solidarité (en fonction d'une perte de revenus appréciée en comparaison de la période 2020 / 2019) de maximum 1.500 €, du report ou de l'étalement des loyers, factures d'eau, de gaz et d'électricité (dans certaines conditions), ainsi que de l'étalement des dettes fiscales et

sociales. Les personnes qui ont fait l'objet d'une mesure d'isolement ou de maintien à domicile, et les parents d'enfant ayant fait l'objet d'une telle mesure, ont pu bénéficier de l'assurance maladie. Le ministre de la Culture a engagé l'ensemble des acteurs à honorer les engagements et contrats en cours. Par ailleurs, le ministre a demandé à des opérateurs sectoriels ([CNC](#), [CNL](#), [CNM](#), [CNAP](#)) de mettre en place des mesures de soutien sectorielles, complémentaires (ou parfois subsidiaires) si le fonds de solidarité n'était pas accessible.

Le Centre national du cinéma et de l'image animée ([CNC](#)) a abondé le fonds de solidarité créé par la [SACD](#) qui permet de verser une aide d'urgence de 1 500 euros par mois aux auteurs dont l'activité est particulièrement affectée par la crise et qui n'ont pu être éligibles au fonds de solidarité créé par le Gouvernement au bénéfice des [TPE et indépendants](#). Pour bénéficier du fonds de solidarité créé par la SACD, une perte de revenus nets de 50 % aux mois de mars et d'avril 2020 doit être justifiée par rapport à la moyenne mensuelle des revenus de l'année 2019.

Le Centre national du livre ([CNL](#)) a conçu un plan d'urgence en faveur du secteur du livre. Dans le cadre d'une première enveloppe de 5 millions d'euros, il a été décidé d'allouer un million d'euros aux auteurs du livre, afin qu'ils puissent recevoir une aide d'urgence pouvant aller jusqu'à 1 500 euros par mois. Cette somme est gérée par une commission, qui comprend des représentants du CNL, du Conseil permanent des écrivains ([CPE](#)), du Snac, de l'Association des traducteurs littéraires de France ([ATLF](#)) et de la [SGDL](#). L'éligibilité

à la répartition de ce million est soumise à [conditions](#), notamment celle de ne pas avoir pu bénéficier d'une aide au titre du fonds de solidarité créé par le Gouvernement au bénéfice des TPE et indépendants.

Dans la mesure où le CNL et la [Sofia](#) ont décidé de maintenir le versement de leurs subventions aux manifestations littéraires annulées, en contrepartie de leur engagement à verser aux auteurs la rémunération prévue au titre de leurs interventions, des aides spécifiques sont [prévues](#) qui pallieraient l'annulation d'une intervention prévue lors d'une manifestation littéraire, l'annulation d'une résidence, ou d'interventions d'auteurs en milieu scolaire et à l'Université en lien avec la Maison des écrivains et de la littérature, [MEL](#).

La [Sacem](#) a mis en place un fonds de secours d'un montant de 6 millions d'euros destiné à ses

membres connaissant des situations de détresse et ne pouvant plus répondre à leurs besoins de première nécessité. Les aides peuvent être de 1 500, 3 000 ou 5 000 euros selon les situations.

La gestion de ce fonds de secours est assurée conjointement par le Comité du Cœur de la Sacem.

Par ailleurs, des avances exceptionnelles de droits d'auteur pourront être demandées durant un an. Leur remboursement sera décalé au-delà de l'année 2021 et pourra s'étaler sur une période maximale de cinq années.

La Société civile des auteurs multimédia ([Scam](#)) a [augmenté](#) le plafond des avances de droits et a renforcé son fonds de solidarité afin de pouvoir apporter une aide d'urgence à ses membres, qui peuvent la demander depuis le mois d'avril et jusqu'à fin 2020.

« Le ministre de la Culture a engagé l'ensemble des acteurs à honorer les engagements et contrats en cours. »

La caisse nationale de retraite complémentaire [Irccec](#), qui regroupe les trois régimes de retraite complémentaire RAAp, RACD et RACL, dispose d'une possibilité d'[aide sociale](#) à ses adhérents.

Le Snac a participé à de nombreuses réunions avec les pouvoirs publics à différents échelons (ministre, cabinet et services) et avec certains députés pour expliquer la situation des auteurs, relayer les besoins et exprimer des demandes au nom des professionnels.

Vous trouverez ci-dessous les références et les liens sur les positions défendues par le Snac à l'occasion de la crise sanitaire.

Le communiqué « [N'oubliez pas les autrices et les auteurs](#) » (27 mars 2020) faisant un large tour des questions et problèmes se posant aux auteurs avec le confinement (lequel avait débuté depuis 10 jours).

Le communiqué d'avril 2020 « [Pour les artistes-auteurs l'égalité de traitement peut aussi tourner à la pauvreté d'action et à l'inadaptation des dispositifs](#) », expliquant la position du Snac sur la construction des aides pouvant s'appliquer aux auteurs : fonds de solidarité TPE, fonds d'urgence transversal (à créer), fonds sectoriels professionnels.

Le communiqué « [Les auteurs à ce jour toujours écartés du fonds de solidarité. Trop c'est trop !](#) » du 6 mai 2020.

Le communiqué « [La place des auteurs dans le plan des mesures venant en aide au monde de la Culture](#) » du 10 mai 2020 réagissant à l'intervention du président de la République sur le plan des mesures pour venir en aide au monde de la Culture.

Le Snac reste disponible pour répondre aux questions de ses adhérents sur les dispositifs en vigueur, par téléphone ou par mail.

Le Rapport de la mission Racine

À la suite du [rapport](#) de la mission Racine et de la [conférence](#) de presse du ministre de la Culture, nous avons donné la parole à des artistes-auteurs, représentant différents groupements au sein du Snac et à certaines organisations professionnelles, qui ont accepté d'intervenir ou de réagir : à propos de la réorganisation de la représentativité des organisations d'auteurs actuelles, mais aussi à propos de l'organisation d'élections professionnelles dans les cinq secteurs de la création répertoriés (Livre et Arts dramatiques, Photo, Musique et Chorégraphie, Audiovisuel (Radio-Cinéma-Télévision), Arts appliqués).

Le Bulletin des auteurs a souhaité débiter ces entretiens avec celui de Denis Gravouil, secrétaire général de la FNSAC (Fédération CGT du secteur spectacles, à laquelle le Snac est affilié depuis sa création).

■ TRIBUNE LIBRE :

Il faut vraiment rééquilibrer le partage. Un entretien avec Denis Gravouil, secrétaire général de la [Fédération CGT Spectacle](#)



Bulletin des Auteurs – Qui participera aux élections professionnelles prônées par le rapport Racine ?

Denis Gravouil – Une élection professionnelle d'auteurs est logique, nous sommes d'accord avec cette mesure. Elle ne relève pas du Code du travail, mais elle doit trouver le bon dosage pour que tout le monde puisse s'exprimer.

mer, que personne ne se sente lésé. Un corps électoral qui ne serait défini que par les revenus ne prendrait pas en compte les plus fragiles, ceux qui ont par exemple le plus besoin d'accéder à la sécurité sociale. Le critère pour être électeur doit être le plus large possible, pour que personne ne soit oublié.

B. A. – Qui sera élu ?

D. G. – Des personnes physiques, représentantes des organisations. La représentation des autrices.teurs ne doit pas se faire à la notoriété, mais passer par les organisations.

Quelles organisations ? Il faut qu'elles soient représentatives. Il s'agit de déterminer qui est représentatif et selon quel poids.

Dans le monde salarié, les organisations non représentatives ont beaucoup moins de droits que celles qui sont dites représentatives dans une branche.

Ne peuvent négocier des conventions collectives que les organisations représentatives. La question de la représentativité est cruciale, elle opère un tri.

Il ne faut pas que les critères se retournent contre des organisations qui ont une activité très importante, comme le Snac.

La représentativité d'une organisation peut être appréciée au regard de son activité, du nombre de ses adhérent.e.s, de ses liens avec des organisations syndicales confédérées.

Une organisation qui n'a pas de frais de fonctionnement peut facilement s'engager dans une course à l'échalote pour engranger un nombre maximal d'adhésions à tarif symbolique, en ne rendant aucun service.

B. A. – Que pensez-vous de la sectorisation des élections ?

D. G. – Les questions peuvent être très différentes selon les secteurs, les revendications peuvent être communes, sur la sécurité sociale ou la retraite, mais peuvent aussi être différenciées selon les métiers.

Le Conseil national des artistes-auteurs devra travailler par secteur, sinon on aura des grand-messes qui ne serviront à rien.

Il faut savoir à la fois travailler sur les sujets en commun, et c'est l'avantage d'être une organisation transversale

comme le Snac, et pouvoir répondre aux questions de chaque métier.

Le Snac, qui fédère en son sein différents groupements, sera capable de travailler sur des sujets particuliers.



Crédit : Fédération CGT spectacle

B. A. – Est-ce que

la présence des producteurs et diffuseurs au sein du CNAA pose problème ?

D. G. – Il faut que ça reste un Conseil national des artistes-auteurs.

Qu'un dialogue s'établisse avec les producteurs et diffuseurs est une chose, mais un déséquilibre ne doit pas se créer aux dépens des auteurs.

Si l'on prend l'exemple du paritarisme, où l'on nous dit que c'est moitié-moitié entre employeurs et salariés, dans les faits on a intérêt à se montrer très très forts chez les salariés pour ne pas laisser les employeurs discuter tout seuls avec le ministère.

B. A. – Le CNAA sera-t-il écouté, éventuellement suivi par le gouvernement ?

D. G. – D'expérience, les Conseils mis

en place de cette façon-là sont toujours consultatifs.

On n'a aucun pouvoir, tout dépend de comment le ou la ministre veut les faire fonctionner.

Nous le voyons avec le Conseil national des professions du spectacle, existant depuis 1993.

Quoi qu'il en soit, il faut vraiment investir ce genre d'endroit, parce que c'est le seul moyen d'arriver à pousser à ce que la question soit prise dans le bon sens.

C'est indispensable d'avoir cet outil, pour faire entendre une voix la plus large possible, mais c'est une condition sine qua non qui ne peut être suivie d'effet que si l'on arrive à faire en sorte que les pouvoirs publics aient vraiment envie d'entendre la position du Conseil national des artistes-auteurs et des organisations d'auteurs qui y siègent.

Si la volonté est que le CNAA fonctionne, cela va permettre de poser beaucoup de questions.

Les préconisations du rapport Racine sont plutôt positives.

La question est : vont-elles être mises en œuvre ?

En particulier, il y a beaucoup de sujets communs entre les auteurs et les salariés, qui sont liés à la protection sociale et à la répartition des richesses en direction de ceux qui font le travail, sur lesquels nous avons intérêt à nous coordonner car ce sont des batailles.

Il y a des intérêts divergents entre ceux qui payent et ceux qui font le travail. Il faut vraiment rééquilibrer le partage.

B. A. – La Fédération CGT Spectacle est très mobilisée face à la crise sanitaire

et économique.

D. G. – En tant que responsable fédéral, je suis attentif à tous ceux qui sont touchés par la crise.

Les plus touchés ce sont les plus précaires, les salariés permanents dont l'activité est arrêtée, bien sûr, mais en premier lieu et en termes de revenus les artistes et techniciens intermittents du spectacle et les autrices et auteurs.

La crise du Covid va avoir un impact comme jamais connu depuis la Seconde Guerre mondiale sur l'activité dans nos secteurs, et nous sommes en train de demander de façon convergente une politique forte, c'est-à-dire des droits sociaux, un plan de relance

avec des aides à l'emploi ou des aides fléchées en direction de ceux qui font le travail, auteurs ou salariés.

Certes il n'y a pas d'assurance chômage pour les auteurs, mais le combat pour l'accès à la sécurité sociale, notamment au congé maternité pour les autrices, ou pour le maintien d'un revenu, est le même.

Les seuils s'avèrent trop élevés, il faut absolument obtenir qu'on fasse sauter ces seuils d'accès aux indemnités de congé maternité ou d'arrêt maladie.

Organisations d'auteurs et organisations de salariés, dans des métiers qui dans notre fédération appartiennent parfois aux deux champs, comme chez les réalisateurs, nous devons agir ensemble parce que nous n'allons pas obtenir si facilement que cela que ce gouvernement tienne les promesses qui ont été faites, comme quoi personne ne resterait sur le bord de la route. Nous allons devoir le revendiquer très fort.

« ... nous devons agir ensemble parce que nous n'allons pas obtenir si facilement que cela que ce gouvernement tienne les promesses qui ont été faites... »

■ **TRIBUNE LIBRE :**

De quoi vivez-vous, M. Pro ? par Bessora

(vice-présidente du Snac, membre du groupement Lettres et présidente du CPE)

Entretien avec Théo T., auteur professionnel du livre, qui se présente aux premières élections du Conseil National des Artistes-Auteurs (CNAA), sous la bannière « Les Auteurs en Marche » (LEAM)

À la suite du rapport Racine et du plan d'action du ministre de la Culture, quelle est votre réaction ?

Nous, auteurs professionnels, devons être représentés par des personnes qui nous connaissent. Non par des organisations surannées, non représentatives, et corrompues de l'ancien temps.

Quel sera le rôle du Conseil National des Artistes-Auteurs ?

Le ministre, dénaturant le rapport Racine, veut le cantonner à des questions sociales. Or toutes les questions doivent y être traitées. Le CNAA doit être une instance de concertation au sens le plus large.

Tous les auteurs doivent-ils donc être appelés à voter ?

Non. De même, aucune autre organisation que la nôtre ne doit siéger au CNAA. Excepté l'intersyndicale que nous avons constituée avec nous-mêmes. Le CNAA doit être une instance de monologue et d'autonégociation. Transversale, bien sûr.

Comment, donc, constituer le corps électoral ?

Sera électeur, ou éligible, tout auteur professionnel justifiant d'un revenu supérieur à 900 fois le Smic horaire au cours d'au moins une des quatre dernières années.

Peut-on parler de suffrage censitaire ?

Ne déformez pas mes propos. Je dis

juste qu'il faut gagner un minimum d'argent pour être électeur.

Un poète n'aurait donc rien à apporter au CNAA ?

Soyons sérieux.

Vraiment pas moyen ?

Peut-être dans un deuxième temps.

Comme dans la théorie du ruissellement ?

Ne déformez pas mes propos. Je dis juste qu'un amateur n'est pas en capacité de voter.

Sur la base de quels critères un auteur est-il professionnel ?

Il y a la condition de revenus, héritée du seuil d'affiliation de l'Agessa. Mais avec l'Agessa, n'importe quel amateur pouvait demander son affiliation. Nous avons ajouté la condition d'exercer une activité artistique de manière exclusive.

C'est votre cas ?

Oui.

Comment vivez-vous de vos droits puisque, selon GFK, votre dernier roman s'est écoulé à 400 exemplaires ?

Je n'ai pas dit que j'en vivais. J'ai dit



Crédit : Jean-Hugues Berrou

que je l'exerçais à titre principal. Je n'ai pas d'autres métiers.

Alors comment faites-vous pour vivre ?

Je suis propriétaire de mon logement. Il me reste un peu d'argent sur un héritage. J'ai reçu une bourse du CNL en 2018 : 12 000 euros.

Donc un auteur qui, faute d'être rentier ou propriétaire, se verrait dans l'obligation de cumuler des emplois précaires, ne serait ni éligible, ni électeur, ni professionnel ?

Je dis juste qu'un amateur n'est pas en capacité de bénéficier du statut.

Qu'entendez-vous par "statut" ?

Que je devrais pouvoir bénéficier du chômage (une fois que j'aurai épuisé mes économies). Une carte professionnelle, aussi, avec accès gratuit aux musées... Il y a aussi la sécu, la retraite, les accidents du travail, etc.

Un auteur qui serait livreur chez Uber Eats ne bénéficierait pas des mêmes protections ?

Il peut bénéficier du statut propre aux livreurs Uber Eats.

Sauf erreur, il n'en existe pas. Et quand bien même ?

Écoutez, c'est simple : les revenus littéraires et artistiques des amateurs devraient être considérés comme du patrimoine. Trop de personnes, en effet, abusent du statut d'auteur. Pour cette raison, il faut en réduire drastiquement le nombre. C'est comme la surproduction.

Vous-même avez publié trois romans en 2017.

C'était une série. Et précisément, mon éditeur n'a pas pu s'occuper exclusivement de moi.

À quoi serviront ou peuvent servir ces élections ?

Notamment, à la mise en place d'un ingénieux système d'auteurs à points. Il figure en annexe du rapport Racine. Il ne faut que 100 points pour devenir un auteur professionnel. Vous avez un diplôme d'art ? 70 points. Vous avez 10 000 abonnés sur Twitter ? 2 points. Vous avez un enfant de 3 ans ? 30 points. Vous siégez au CA d'une orga ? 10 points. Etc.

Vous-même siégez au CA de sept organisations. Combien de points cela vous rapporte ?

Je totalise 164 points, à ce jour. Mais je ne siége dans ces organisations que pour en dénoncer les pratiques : ainsi, à Noël dernier, l'Ircec a offert deux quiches lorraines et huit bouteilles de jus de fruits à ses administrateurs. J'ai boycotté ces agapes. Je prépare ma lettre de démission.

« ... Mais je ne siége dans ces organisations que pour en dénoncer les pratiques... »

Permettez-moi de revenir sur l'auteur à points. Comment fait-on quand on a un BTS de comptabilité, ou pas d'enfants ?

À ce stade, la comptabilité et l'infertilité ne nous paraissent pas pertinents pour gagner des points de professionnalité. Mais nous sommes ouverts...

Selon vous, ces élections pourraient-elles écarter la voix de certaines organisations ?
En effet. Nous nous y employons. Suivez nos fils d'actualité sur Twitter.

Merci, Théo X.

Merci, monsieur. Votez pour moi.

C'eût été avec plaisir. Mais outre les cinq bandes dessinées dont je suis scénariste, je suis aussi veilleur de nuit... en plus de cette activité de pigiste.

Écoutez, si vous vous engagez à voter pour moi, je peux vous faire entrer dans le statut.

■ TRIBUNE LIBRE :

L'Auteur et l'acte de création - Un entretien avec Marc-Antoine

Boidin, (vice-président du Snac, membre du groupement Bande dessinée)

Bulletin des Auteurs – Quel est votre sentiment vis-à-vis du rapport de la mission Racine et de la conférence de presse du ministre de la Culture sur les suites qu'il voulait donner à certaines recommandations du rapport Racine ?

Marc-Antoine Boidin – Le rapport semble aller dans le sens des auteurs. Toutefois, certains métiers (compositeurs, auteurs de doublage / sous-titrage, auteurs dramatiques, etc.) n'y sont pas évoqués, ce que relève le Snac, qui est un syndicat transversal. Les 23 recommandations du rapport manquent de précision, ce qui permet au gouvernement de les interpréter à sa guise. Ce rapport ne sera pas pris au pied de la lettre.

B. A. – Des élections professionnelles vont être organisées.

M.-A. B. – Il est normal que ces élections professionnelles aient lieu seulement dans quelque temps. On ne peut être contre de telles élections. Qui pourra voter ? Le rapport envisage le critère des revenus professionnels, à hauteur de l'ancien seuil qui permettait d'être affilié.e (900 fois le Smic horaire), et, dans un deuxième temps, l'examen de la demande d'artistes-auteurs, dont la professionnalité pourrait être établie sur d'autres critères. Pourquoi ne pas constituer ce corps électoral en une seule fois ? Nous sommes tous professionnels dans la mesure où nous souhaitons tous vivre de notre art. Le seul critère financier ne suffit pas. Le Snac peut être une force de proposition pour établir des critères complé-

mentaires. Concernant le groupement BD, à notre activité correspond un temps de travail, autant qu'un revenu. Nous ne pouvons guère exercer une autre activité à côté, qui ne soit pas de création. Réaliser un album de BD prend énormément de temps. Aussi nous nous sentons toutes et tous professionnel.le.s, même si nous pouvons souffrir d'une précarité économique.

B. A. – Qui serait éligible ?

M.-A. B. – Si seules des personnes physiques, et non des personnes morales, pouvaient être élues, il ne faudrait pas que cela ait pour conséquence d'écarter des personnes morales. Il conviendrait que tout le monde soit représenté. Le revers de la médaille d'une élection professionnelle, c'est qu'elle peut mettre en concurrence. Le

risque est de se tirer dessus à boulets rouges sur le thème : moi je suis plus représentatif que toi.

Aurons-nous la garantie que telle organisation est plus représentative, ou qu'elle communique plus ou moins bien ? Ce n'est pas parce qu'on communique bien qu'on est représentatif. Ces deux qualités ne sont pas forcément liées. Si l'on se basait sur le nombre d'adhérent.e.s, il serait, par exemple, bienvenu de tenir compte du montant de la cotisation. Je suis convaincu qu'une telle concurrence affaiblirait la représentativité des auteurs, et notre voix. Prouver sa représentativité passe par faire de l'ombre à l'autre. Aucune organisation ne peut en



Crédit : Eric Desauvais

sortir gagnante.

B. A. – Le Snac est un syndicat trans-
versal.

M.-A. B. – Nous représentons plusieurs
secteurs, ce qui fait notre force. C’est
tout l’intérêt de notre organisation, où
les artistes-auteurs échangent leur ex-
périence dans leurs différents métiers.
Si les élections professionnelles ont lieu
par secteur, comment le Snac se posi-
tionnera-t-il ?

B. A. – Et le [CPE](#), qui fédère des per-
sonnes(morales ?

M.-A. B. – Le CPE est en discussion
avec les éditeurs depuis des années,
avec des résultats très concrets. Qu’il
puisse ne pas être reconnu comme re-
présentatif serait un étrange paradoxe.

B. A. – Un Conseil national des artistes-
auteurs va être instauré.

M.-A. B. – Que des producteurs et diffu-
seurs soient présents dans un Conseil
national des artistes-auteurs est juste
aberrant. Une parole libre des artistes-
auteurs, qui puisse partager la connais-
sance des problèmes que nous rencon-
trons avec les instances ministérielles,
ne peut clairement s’exprimer qu’au

■ **TRIBUNE LIBRE : Maurice Cury** (écrivain, scénariste, poète,
président d’honneur du Snac, ancien président du CPE)

De la représentativité des auteurs ?

Bulletin des Auteurs –
Que pensez-vous des élec-
tions professionnelles des
auteurs qui vont être or-
ganisées ?

Maurice Cury – L’auteur
professionnel se définit
certes par ses revenus,
mais c’est un peu court. Il
peut l’être aussi par son œuvre, sa ré-



Crédit : Snac

sein d’un Conseil uniquement composé
d’artistes-auteurs. Le CNAA doit être
saisi en amont des réformes qui
peuvent concerner les artistes-auteurs,
afin que soient conduites des études
d’impacts, que soient considérées les
réalités de nos métiers, et que soient
évités les catastrophes auxquelles
mènent des réformes décidées sans
avoir consulté les auteurs.

Ce Conseil national doit avoir des inter-
locuteurs dans les différents ministères.
Trop souvent le ministère de la Culture
botte en touche en se défaussant sur
les ministères de la Solidarité et de la
Santé ou encore des Finances. La com-
munication entre ces différents minis-
tères fonctionne mal. Le rapport Ra-
cine, et Franck Riester, prennent en
compte les auteurs. Mais je suis dubi-
tatif quant aux vellétés, voire à la vo-
lonté, du ministre, sachant qu’au-des-
sus, le gouvernement, lui-même, n’est
pas vraiment un gouvernement
d’écoute.

Que les éditeurs commencent à
prendre conscience des réalités des au-
teurs, et réfléchissent qu’il est temps
d’agir différemment à leur endroit,
montre que le dialogue entre auteurs et
éditeurs est essentiel pour faire bouger
les lignes.

gularité ou la permanence
de sa production. Je crois
que la personne indis-
cutablement représentative
est la déléguée d’une
personne morale. La
représentativité peut
avoir plusieurs critères
concernant les organi-
sations : son influence,
son activité, le nombre de ses membres

et leur implication. Je ne sais pas, à l'heure actuelle de la réflexion, quelle sera l'utilité de ces élections. Il est évident qu'on exigera des critères de représentativité : activité de l'association, son parcours, son influence, le nombre de ses membres. Je n'ai pas d'avis à l'heure actuelle sur la composi-

tion ni le pouvoir de l'organisme futur. Je souhaite que les associations représentatives y portent la parole des auteurs, leurs désirs et leurs besoins, et qu'elles soient entendues, que les gouvernants soient attentifs aux revendications des auteurs, mais c'est encore une grande inconnue.

Qu'est-ce qu'un auteur professionnel ?

Deux associations ont décidé de quitter le Conseil permanent des écrivains, sans doute ont-elles leurs raisons, mais elles devraient savoir qu'en démocratie ce sont les décisions de la majorité qui priment. Une association démissionnaire, qui est encore dans les langes, prétend représenter les auteurs professionnels. Je doute que tous ses membres inconnus soient professionnels.

Mais qu'est-ce qu'un auteur professionnel ? On peut l'être une année et pas l'année suivante, une décennie et pas la décennie suivante. Toutes les associations comprennent des auteurs qui vivent de leur métier et d'autres qui n'en vivent pas. Certains auteurs votent et d'autres, célèbres, ont un second métier. Il n'est guère de profession

plus mouvante. Nous avons, il y a quelques décennies, au Conseil permanent des écrivains, organisé un colloque : « Écrire est un métier. » Car, quel que soit le statut social, le métier est le même. Là où le bât blesse, c'est le procès en légitimité que la dernière-née intente aux autres associations, syndicats ou sociétés d'auteurs. Elle traite les associations qui ont l'antériorité d'obsoètes. L'ancienneté n'est pas preuve de gâtisme, mais d'expérience. C'est la politique du « Pousse-toi de là que je m'y mette » qu'elle tente de mettre en application. Tous les néophytes croient avoir inventé le fil à couper le beurre. Que cette association prenne un peu de bouteille et de modestie avant de tenter de déconsidérer ses aînées. Elle devrait savoir que la division ne mène à rien.

DOUBLAGE / SOUS-TITRAGE / AUDIODESCRIPTION

■ TRIBUNE LIBRE :

La position de l'[ATAA](#) sur le rapport de la mission Racine, « L'auteur et l'acte de création »

Bulletin des Auteurs – Quelles seraient les remarques générales que l'ATAA formulerait à propos de ce rapport ?

ATAA – L'ATAA tient à saluer la qualité du rapport, aussi bien dans ses constats de la situation actuelle des auteurs, dont font partie les traducteurs de l'audiovisuel, que dans les préconisations proposées. La diversité des secteurs pro-



association
des traducteurs
adaptateurs
de l'audiovisuel

fessionnels et des situations compliquait la tâche, mais la mission a su en rendre compte avec précision. Document précieux en faveur des auteurs, ce rapport constitue une base solide de réflexion pour une nouvelle organisation des relations des auteurs avec les commanditaires et les pouvoirs publics.

L'ATAA souhaite vivement que ses pré-

conisations soient retenues et débattues, notamment par le législateur.

B. A. – Souhaiteriez-vous aborder certains points spécifiques dans ce rapport ?

ATAA – Les 23 recommandations proposées nous semblent toutes aller dans le sens d'une amélioration du statut et de la situation individuelle et collective des auteurs, quelle que soit leur activité. Nous souhaitons toutefois commenter trois recommandations :

- Recommandation n° 17 : « Instaurer de manière partenariale avec le CNL et la Sofia une rémunération des auteurs de bande dessinée et littérature jeunesse, dans le cadre de leur participation à des salons et festivals. »

L'ATAA aimerait voir les traducteurs inclus parmi les auteurs qui participent à ce type de manifestations. Il peut s'agir aussi bien des traducteurs de l'édition invités dans des salons du livre à parler de leur métier et/ou d'une traduction précise qu'ils ont effectuée, que des traducteurs de l'audiovisuel participant à des festivals de cinéma et de séries. Pour ces derniers, le principe et le montant d'une rémunération pourraient être établis en partenariat avec le CNC.

- Recommandation n° 20 : « Veiller à ce que les étudiants des établissements d'enseignement artistique bénéficient de formations relatives aux aspects juridiques, administratifs et commerciaux de leur future carrière. »

Le rapport souligne avec justesse « l'insuffisante préparation des futurs au-

teurs, pendant leur formation, à la confrontation au monde professionnel » (p. 41). L'ATAA estime plus généralement qu'il est indispensable d'associer en permanence les organisations professionnelles aux modalités de recrutement des étudiants par les filières de formation, en fonction de l'offre et des conditions de travail et de rémunération du moment. Des études approfondies et régulières de la réalité professionnelle de la traduction audiovisuelle seraient nécessaires pour évaluer le nombre de traducteurs-auteurs à former chaque année, de façon à ce qu'ils puissent s'intégrer sur le marché sans être relégués, comme c'est trop souvent le cas, à une précarité liée aux faibles rémunérations imposées par de nombreux commanditaires.

« Les 23 recommandations proposées nous semblent toutes aller dans le sens d'une amélioration du statut et de la situation individuelle et collective des auteurs, quelle que soit leur activité. »

- Recommandation n° 22 : « Renforcer et multiplier les programmes d'échanges internationaux au bénéfice des artistes-auteurs, des critiques d'art, des commissaires d'exposition et des conservateurs. »

Tout en ayant conscience que cette recommandation concerne en particulier les artistes plasticiens, l'ATAA suggère de l'appliquer également aux traducteurs de tous domaines relevant du droit d'auteur et en particulier de l'audiovisuel, afin de favoriser les échanges sur la connaissance des pratiques, des conditions de travail et de rémunération et, surtout, de la notion de droit d'auteur entre traducteurs à l'échelle internationale. Dans le domaine de l'audiovisuel, les organisations professionnelles existantes peuvent participer à l'élaboration de tels programmes, comme par exemple l'[AVTE](#) (Audiovisual Translators Europe).

B. A. – Sur le sujet de la représentativité des organisations professionnelles au sein du Conseil national des auteurs-autrices préconisé : quand des élections professionnelles pourraient-elles ou devraient-elles avoir lieu ?

ATAA – Au plus vite, soit au 1^{er} trimestre 2020 suivant l’agenda préconisé en annexe 5 (p. 87). La situation sanitaire actuelle ne permettant pas de le faire, le 2^e semestre 2020 semble être la meilleure solution.

B. A. – Selon vous, quels auteurs doivent être appelés à voter ? Comment définir et constituer le corps électoral ?

ATAA – Les difficultés de définition d’« auteur professionnel » sont soulignées par le rapport, en particulier p. 27-32. Les critères doivent être les revenus tirés de cette activité, ainsi que le temps qui lui est consacré, indépendamment du montant des revenus. L’appartenance à une organisation professionnelle est un critère supplémentaire, mais pas suffisant, afin de n’exclure aucun auteur.

B. A. – Qui sera éligible ?

ATAA – Toute personne physique et/ou morale légitimement considérée comme représentant les intérêts collectifs de la catégorie d’auteurs professionnels à laquelle elle appartient.

B. A. – Selon vous, à quoi serviront ou

■ **TRIBUNE LIBRE :**

La position de l’Upad vis-à-vis du rapport Racine

Entretien avec [Philippe Lebeau](#) (vice-président de l’Upad)

Bulletin des Auteurs – Quelle est la position de l’Upad vis-à-vis du rapport Racine ?

peuvent servir ces élections ? Quels points positifs, quels points négatifs voyez-vous dans les résultats de l’élection envisagée ? Selon vous, ces élections peuvent-elles être utilisées pour écarter la voix de certaines organisations ?

ATAA – Il est capital que les auteurs soient enfin entendus et, par conséquent, que toute organisation professionnelle légitime soit représentée. C’est pourquoi il faudra veiller à ce que les élus défendent les intérêts communs à toutes les organisations d’un secteur donné et ne se servent pas de leur position pour imposer leurs intérêts propres au détriment des organisations sœurs, quitte à élire plusieurs représentants dans un même secteur.

B. A. – Avez-vous un avis sur la composition ou les pouvoirs de l’organisme élu (CNAA, Conseil national des artistes-auteurs.trices) ? Prendra-t-il connaissance des projets de réformes concernant les auteurs ? Aura-t-il éventuellement un rôle dans les négociations sectorielles ?

ATAA – Il nous semble que, suivant l’organigramme présenté dans le rapport (p. 63), ce futur Conseil aurait la possibilité d’être informé des projets de réformes et de jouer un rôle dans les négociations sectorielles. Sa composition résulterait des élections professionnelles citées plus haut.

Philippe Lebeau – Face à la situation inédite que nous vivons, notre organisation est mobilisée pour traiter de su-

jets prioritaires, en particulier de l'accès aux aides d'urgence auxquelles nous serions éventuellement éligibles.

Nul doute que les leçons que nous allons tirer de la crise alimenteront les contours de ce fameux statut, dont on mesure aujourd'hui à quel point il fait cruellement défaut, notamment à toutes celles et ceux qui ne vivent que de leur métier d'auteur et se trouvent aujourd'hui privé(e)s de commandes et de perspectives d'exploitation de leurs œuvres.

Nous ne manquerons pas de nous atteler au chantier qui fera suite au rapport Racine sitôt une sortie de crise en vue.

Dans l'immédiat, notre énergie est mobilisée pour faire en sorte que soient réunies les conditions les plus favorables possible au maintien de notre activité d'auteurs.



AUDIOVISUEL / RADIO

■ TRIBUNE LIBRE :

Êtes-vous un auteur professionnel ? Par Simone Douek

(documentariste radio, présidente d'honneur du Snac)

Crédit : Dominique Mangin



La situation sociale et financière des auteurs est encore trop méconnue et négligée, et il est heureux que le ministre de la

Culture ait diligenté une enquête qui a donné naissance au rapport Racine.

Pour faire exister socialement les auteurs, le rapport Racine préconise notamment dans ses recommandations d'« ouvrir le droit de vote à des élections professionnelles à tous les artistes-auteurs remplissant la condition de revenus [...] » et « dans un second temps de prévoir les modalités permettant d'associer aux élections les artistes-auteurs ne remplissant pas la condition de revenus mais pouvant être regardés comme professionnels au regard de critères objectifs, lorsqu'ils en font la demande. »

Il est donc question, dans cette recommandation, de « professionnels » de la

création. Or ce terme interroge.

Parler d'auteurs professionnels, c'est reléguer à l'arrière-plan tous ceux qui sont invisibles parce que leur œuvre, quelle qu'elle soit, n'a pas circulé sur le marché : mais le statut juridique d'auteur n'est pas lié à l'existence d'un produit commercial. La qualité d'auteur n'est pas davantage liée à une norme quantitative. L'auteur d'un seul livre ne serait donc pas un auteur ? Or il semble bien que la notion d'auteur « professionnel » décrite dans le rapport Racine soit nécessairement liée à une norme quantitative. Proust, Baudelaire, Verlaine, ne seraient de leur vivant probablement pas entrés dans la case « professionnels ».

Ensuite il est question de « critères objectifs ». Ou bien cette formulation est trop vague, ou bien il est à craindre qu'elle ne soit elle aussi rattachée à une norme quantitative, formatée et déterminée... pourquoi pas par ordonnance ? C'est l'existence et l'originalité de l'œuvre de l'esprit, et non des jugements esthétiques ni le poids que pèse

dans la balance la somme des livres, qui font du créateur un auteur. Le quantitatif ruine la définition même de l'auteur.

Si cette idée d'auteur professionnel est si insistante, cacherait-elle des luttes ou des volontés de pouvoir, des stratégies politiques ? La mise en place d'élections pourrait avoir le funeste résultat d'évincer certains auteurs, ou certains de leurs défenseurs, au profit de personnes plus influentes.

Il se trouve qu'il existe des structures, organisations professionnelles ou syndicats, qui ont pour mission - et s'ac-

quittent de cette mission avec honneur depuis bien longtemps - de représenter les auteurs. On peut même s'y sentir très bien représenté (c'est mon cas), sans avoir à affronter le casse-tête de définir qui mérite ou non le qualificatif de professionnel. Le grand bénéfice d'un syndicat réunissant tous domaines de la création et toutes catégories d'auteurs est de pouvoir mettre en commun des questions transversales essentielles, tout en étant enrichi des expériences d'autres créateurs dont les métiers sont tous différents.

THÉÂTRE - SCÉNOGRAPHIE - DANSE

■ TRIBUNE LIBRE :

La position de l'Union des scénographes (UDS) sur le rapport de la mission Bruno Racine « L'auteur et l'acte de création »
Un entretien avec [Thibault Sinay](#), président de l'UDS, Union des scénographes (d'équipement, de spectacle et d'exposition)



Crédit : Nicolas Orlando

Bulletin des Auteurs – Quand est-ce que des élections professionnelles pourraient avoir lieu ?

Thibault Sinay – Entre octobre 2020 et janvier 2021, le temps de se remettre du confinement.

B. A. – Qui sera électeur ?

T. S. – Il faut définir clairement l'artiste-auteur, avec un véritable statut professionnel adapté aux secteurs profession-

nels (selon des critères autres que les revenus).

Pour les votes, il faut travailler avec des grands électeurs, avec au moins un représentant et un suppléant par syndicat et association, et un par fédération, ce qui inviterait les auteurs à se rapprocher de leurs syndicats et associations pour plus de représentativité.

B. A. – Qui sera éligible ?

T. S. – Tous les représentants syndicaux et associatifs. Oui, il faut une représentation équitable, une personne représentant la voix de son organisme, pour nous l'UDS, afin de mieux saisir les différents enjeux des projets et réformes. C'est à dire : *Renforcer les artistes-auteurs collectivement et par secteur.*

B. A. – Faudra-t-il démontrer sa représentativité ?

T. S. – Le rapport pointe la quasi-absence de organisations professionnelles syndicales dans le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique. Il est étrange que les artistes-auteurs eux-mêmes soient exclus des négociations et réflexions qui concernent directement le droit d’auteur.

L’UDS répond aux critères de représentativité et pourtant n’est pas consultée directement. Comment faire reconnaître notre représentativité ? Chaque syndicat doit pouvoir demander à participer aux votes et débats.

Oui, il faut avant tout sectoriser les artistes-auteurs, créer des groupes de travail par domaine d’activité : édition, spectacle vivant, musique, audiovisuel... pour être plus efficace, et organiser une réunion avec tout le monde pour voir les interactions et recoupements d’initiatives et d’actions. Le Snac, étant transversal, pourrait siéger dans les différentes commissions.

B. A. – À quoi peuvent servir ces élections ?

T. S. – Ces élections doivent pouvoir révéler la richesse et les valeurs des organisations, pour le gouvernement et vis-à-vis des adhérents. C’est important de pouvoir être entendus et force de propositions pour faire évoluer nos métiers et nos droits.

Les instances de médiation sectorielles doivent renforcer leur rôle pour intervenir et pour dénouer des litiges individuels opposant des artistes-auteurs aux acteurs de l’aval (éditeurs, producteurs, diffuseurs).

Aussi toutes les voix des organisations doivent être représentées.

B. A. – Quels seront la composition et les pouvoirs du Conseil national des artistes-auteurs.trices (CNAA) ?

T. S. – Le rapport fait état du manque cruel de moyens financiers des organisa-

tions professionnelles syndicales, ce qui explique leur faiblesse actuelle dans le rapport de force et les négociations collectives avec les exploitants des œuvres. Pour remédier au problème, la mission propose d’établir un financement direct au dialogue social des organisations professionnelles syndicales élues démocratiquement par les artistes-auteurs eux-mêmes.

Avec un financement clair, pérenne et directement fléché vers les organisations professionnelles des artistes-auteurs, les syndicats disposeront enfin de ressources leur garantissant des moyens d’actions.

L’UDS a alerté le ministère suite au [rapport Archambault](#) pour modifier le Code du travail et intégrer les scénographes comme des artistes et non des techniciens (annexes [8 et 10](#) de la convention d’assurance chômage), et ainsi bénéficier des mêmes droits que les metteurs en scène. Le CNAA permettrait de faire avancer et évoluer des dossiers.

Le Conseil national doit être composé des représentants des artistes-auteurs, des organismes de gestion collective et des représentants des producteurs, éditeurs et diffuseurs, chargé de formuler des propositions et de conduire les négociations collectives sur tout sujet intéressant la condition des artistes-auteurs ainsi que leurs relations avec les exploitants des œuvres.

B. A. – Le CNAA sera-t-il entendu du gouvernement ?

T. S. – La mission considère que la « visibilité internationale des artistes-auteurs français est un sujet majeur ». Elle préconise de renforcer et multiplier les programmes d’échanges internationaux au bénéfice de l’ensemble des artistes-auteurs. Mettre fin à l’une des causes majeures de la perte d’influence de la France sur la scène artistique mondiale rendrait enfin justice aux artistes-auteurs qui vivent et travaillent en France.

L'UDS mène des actions en ce sens depuis cinq ans avec le retour de la France à la [Quadriennale](#) de Prague et les [Rencontres](#) européennes de la scénographie en France, pourtant rien n'est acquis et les demandes répétées de soutien et de subventions sont lentes, et fragilisent nos organisations.

Il est important d'être écouté et de se sentir soutenu sur du long terme, pour l'instant nous avons du mal à être réellement entendus. Le CNAA sera-t-il un atout pour ces actions ?

Il est certainement nécessaire de créer une délégation des auteurs au ministère de la Culture en tant que point d'entrée unique, chargée de coordonner la politique des artistes-auteurs du ministère de la Culture et de ses établissements publics.

B. A. – Souhaiteriez-vous aborder d'autres points ?

T. S. – Le rapport Racine pointe les défaillances de l'Agessa sur le prélèvement des retraites. Il est nécessaire de réorganiser, d'améliorer et de donner les moyens à l'Agessa et à la Maison des Artistes de gérer les cotisations vieillesse pour les artistes-auteurs et d'être trans-

parentes sur les actions pour régulariser la situation.

Par ailleurs, nous souhaiterions que soient organisées la concertation et la négociation collective en vue de parvenir, d'ici la fin 2021, à :

- la détermination d'un taux de référence de rémunération proportionnelle pour les auteurs selon les secteurs ;

- l'introduction dans le code de la propriété intellectuelle d'un contrat de commande rémunérant en droits d'auteur le temps de travail lié à l'activité créatrice, de conception, et des indemnités des concours ;

- La diffusion des bonnes pratiques professionnelles, dans le sens d'un meilleur équilibre des relations entre les artistes-auteurs et l'aval de la création, ainsi que d'un encouragement à la diversité dans la création.

Enfin, il faudrait faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans les établissements publics, et veiller à ce que les étudiants des établissements d'enseignement artistique bénéficient de formations relatives aux aspects juridiques, administratifs et commerciaux de leur future carrière.

MUSIQUES (contemporaines – à l'image - actuelles)

■ TRIBUNE LIBRE :

Qu'est-ce qu'un auteur professionnel ?, Un entretien avec [Marco Attali](#), (membre du groupement Musiques actuelles, administrateur de l'Unac)

Bulletin des Auteurs – Quelle est votre expérience de la représentativité ?

Marco Attali – Je représentais le Snac, en tant qu'auteur, auprès du [CNV](#), qui a rejoint le Centre national de la Musique ([CNM](#)).

Les commissions présentes au CNV vont, normalement, se perpétuer au sein du CNM.

Je continuerai à y assister car il est né-



Crédit : Marc Chesneau

cessaire que les auteurs y soient représentés par des auteurs.

Nous ne savons pas encore comment le CNM s'articulera avec le futur Centre national des Artistes-Auteurs (CNAA).

Je représentais également les auteurs, au nom de l'[Unac](#), au sein de l'Agessa. La situation est en suspens de ce côté-là.

B. A. – Que pensez-vous de la manière dont le corps électoral du CNAA sera défini ?

M. A. – La question de la professionnalité de l'auteur est posée. Si un auteur vit de ses droits d'auteur, le cas est simple, l'auteur est professionnel. Si ses droits d'auteur sont insuffisants pour qu'il en vive, il peut tout de même être professionnel dans l'esprit. Le critère des revenus ne doit pas être le seul.

Si j'évoque mon cas en particulier, je suis membre de la [Sacem](#) depuis la fin des années 1970, j'ai été longtemps simple adhérent parce que mes droits d'auteur n'étaient pas assez élevés, alors que la musique était ma seule activité.

Ensuite j'ai eu la chance de faire un succès dans les années 1980, et j'ai pu devenir sociétaire professionnel. Mais je n'ai pas pu passer sociétaire définitif, parce que mon travail a généré des droits d'auteur conséquents pendant deux ans, et moins les années suivantes.

Aussi il m'a fallu patienter avant de devenir sociétaire définitif. Sur quarante années de carrière, je me suis cependant toujours considéré comme auteur professionnel.

Je me suis battu, avec d'autres, au sein de la Sacem, afin que les seuils à franchir pour devenir professionnel puis définitif s'adaptent au changement

d'époque et soient abaissés.

Comment définir la professionnalité en dehors d'un seuil de droits d'auteur ? Un artiste-auteur qui essaie de vivre de ses droits d'auteur et n'exerce que cette activité est professionnel.

B. A. – Qui pourrait siéger au Centre national des Artistes-Auteurs ?

M. A. – La parole des auteurs doit être portée par les auteurs, qui peuvent représenter des organisations professionnelles.

Mais le CNAA ne doit pas être fermé aux personnes morales.

Dans les commissions de l'Agessa, il me semble que le Snac siégeait en tant que Snac.

Aucune organisation professionnelle d'auteurs ne doit être mise à l'écart.

« Aucune organisation professionnelle d'auteurs ne doit être mise à l'écart. »

B. A. – Le CNAA pourrait-il être présent dans les négociations sectorielles ?

M. A. – Je suis assez partagé : quand une troisième voix vient s'ajouter à deux entités qui négocient, cela peut ar-

ranger les choses comme cela peut les compliquer.

Le rapport entre auteurs et éditeurs est par nature souvent conflictuel.

Dans le rapport Racine, j'ai relevé que l'éditeur est appelé « agent ».

Malheureusement, tous les éditeurs n'agissent pas comme des agents.

B. A. – Le CNAA sera-t-il entendu du gouvernement ?

M. A. – Ce serait le rôle du gouvernement que d'entendre et d'écouter la parole des auteurs avant de décider des questions qui les concernent.

Le fera-t-il ?

<https://www.linkedin.com/checkpoint/challengesV2/AQFVcHWvicn3zQAAAXFo-62wxXlyiblkgc0UTuOJgzooe->

■ TRIBUNE LIBRE :

Seul, on va plus vite. Mais ensemble, on va plus loin,

par Michaël Goldberg (compositeur de musique de film, membre du groupement Musiques à l'image)

Crédit : Catherine Pagan



Longtemps, je me suis interrogé sur l'explication à donner à l'isolement du compositeur que je suis. Jusqu'au jour où j'ai compris que c'est le lot commun de tous les auteurs.

Notre solitude monacale est irrémédiablement consubstantielle aux métiers de la création. C'est si vrai qu'élaborer des actions collectives et nous mobiliser pour nous défendre nous semble parfois une tâche insurmontable. Si nous formons une communauté, elle est sacrément atomisée. Dans un tel contexte, créer et faire vivre un syndicat relève de la gageure et il faut avoir la trempe d'un Sisyphe pour en animer le fonctionnement.

Pourtant, je pense que les auteurs gagneraient énormément à se syndiquer massivement : qui, sinon un syndicat, portera notre voix et fera valoir notre droit à vivre dignement de nos métiers ? C'est pourquoi, de mon point de vue, la perspective d'élections professionnelles promues par le rapport Racine est une promesse, tant les implications en sont profondes.

Voir tous les auteurs élire leurs repré-

sentants syndicaux au cours d'un scrutin reconnu par les pouvoirs publics, c'est conquérir la légitimité dont nous manquons cruellement aujourd'hui et nous armer de la panoplie complète des droits syndicaux.

Nous pourrions nous asseoir à la table des négociations avec tous les acteurs économiques qui vivent du travail des créateurs afin de conclure avec eux les accords de branches désormais indispensables pour prévenir l'appauvrissement généralisé de notre communauté. Les auteurs pourront ainsi peser de toutes leurs forces pour faire enfin inscrire dans la Loi l'encadrement des pratiques de leurs commanditaires, le droit syndical nous accordant un droit de veto face à une proposition d'accord défavorable aux yeux d'une majorité de nos représentants.

Nous serons aussi en mesure de proposer et de négocier les nouvelles lois régissant l'exercice de nos professions et la qualité de nos rémunérations.

Mais qui pourra élire les représentants syndicaux ? Et qui sera élu comme représentant d'un syndicat ?

Légalement, seul un auteur reconnu comme professionnel peut être électeur. Ces élections professionnelles reposent donc une question aussi ancienne que cruciale : qui peut être considéré comme professionnel ? Une proportion croissante d'artistes à temps plein et dont le talent est évident ne parviennent plus au seuil légal d'affiliation au régime des auteurs alors qu'ils sont de facto professionnels.

Ne pourrait-on pas imaginer des critères fondés sur la permanence de l'activité plutôt que sur la permanence des revenus, alors que nos métiers connaissent une précarité grandissante ?

Pour désigner nos représentants, il nous suffit d'adopter les méthodes existantes : chaque syndicat constitue sa liste de candidats représentative des métiers qu'il défend et la soumet au suffrage des auteurs. Ensuite on laisse parler les urnes.

Mais quelles organisations professionnelles peuvent prétendre au titre de syndicat ?

Un syndicat s'illustrant par la défense des intérêts d'une collectivité de travailleurs, les associations professionnelles qui se donnent prioritairement des missions de représentation peuvent, à mon sens, difficilement en revendiquer le titre puisqu'elles ne prennent pas en charge la défense individuelle ou collective d'auteurs dans l'exercice de leur travail.

Le Snac est en revanche habilité à le porter. Comme il représente un éventail très large des métiers d'auteurs et dispose d'une solide base de membres, il est extrêmement bien placé pour jouer un rôle de premier plan dans le paysage syndical à venir.

Des syndicats concurrents au nôtre apparaîtront probablement. Et la Loi exigeant qu'un syndicat recueille 10 % des suffrages pour pouvoir négocier des accords, il nous faudra organiser de vraies campagnes électorales (Ô horreur !) et, peut-être, mener d'authentiques batailles.

Je m'interroge cependant sur la mission exacte du Conseil National des Artistes-Auteurs, dont la création est préconisée par le rapport Racine.

En effet, lorsque s'ouvrent des négociations entre syndicats et employeurs, il suffit de réunir les représentants des parties concernées pour ouvrir le bal.

Quelle est dès lors l'utilité de ce conseil ?

S'il est l'enceinte officielle où s'exerceront nos droits syndicaux, je suis d'accord.

Mais si les auteurs y siègent aux côtés de leurs commanditaires en dehors du cadre syndical légal, ce conseil annihilerait les droits qu'il est censé promouvoir ! Ce serait absurde.

Le texte recommandant la création de ce conseil est obscur et trop ambigu. Il est vital de le clarifier.

Nous devons veiller à ce que notre branche professionnelle reste exclusivement celle des auteurs et qu'on n'y inclue pas, entre autres, les éditeurs.

« Chacun sait qu'en politique, les promesses n'engagent que ceux qui y croient »

Pour conclure, je vois dans le rapport Racine une initiative positive, à condition de ne pas défigurer les propositions intéressantes qu'il contient.

Mais restons vigilants et totalement mobilisés.

Maintes fois, le gouvernement a commandé des rapports qui ont invariablement fini dans les oubliettes.

Et au vu de l'actualité politique récente, il me semble difficile d'accorder le moindre crédit à son discours.

Chacun sait qu'en politique, les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

La question reste donc entière : le ministère de la Culture est-il vraiment prêt à s'engager sur les recommandations de ce rapport ?

■ TRIBUNE LIBRE :

À propos du rapport Racine, deux points en libre opinion,

par **Christian Clozier** (vice-président du Snac, membre du groupement Musiques contemporaines)



Premier point –

Ma désapprobation de ce rapport centralisateur et normateur (faiseur de normes) porte en premier lieu sur cette affirmation que les auteurs doivent être professionnalisés et électeurs pour que leurs revendications soient entendues. Le rapport prouve qu'elles l'ont été (perçues mais non entendues) par le pouvoir central puisque, politiquement, il lui faut instrumentaliser les impasses-réponses qu'il promeut dans ce même rapport. Or, aucune réponse, aucune garantie ne sont données à leurs résolutions, hormis un montage bureaucratique complexe dont l'articulation avec les instances de décisions ne sont pas établies, mais se résumant à informer le ministère, le même qui a (au nom du gouvernement) généré les conditions de leur existence.

C'est donc infirmer le rôle, la fonction et l'efficacité des syndicats et groupements associatifs libres pour pouvoir opérer un regroupement sous contrôle de quelques structures dites représentatives qui seraient, elles seules, légitimes puisqu'éluës selon des procédures non déterminées alors que ce sont les revendications portées jusqu'à

ce jour par ces syndicats et groupements qui sont la base édulcorée des impasses-réponses données par ce rapport qui les instrumentalise.

Ce rapport projette de professionnaliser la fonction d'auteur, de créateur, qui ne serait légitime et présentable que si représentée à l'issue d'élections aux modalités floues.

Je comprends que pour bénéficier au titre d'auteur de retombées légitimes et de sécurité sociale, retraite... il faille justifier de ses revenus d'auteur, avec, selon leur importance, les distinguos neutres d'affiliés et d'assujettis, disparus aujourd'hui, bien qu'« assujetti » soit un terme fort déplaisant. Mais ces distinguos n'étaient qu'administratifs et ne déterminaient en rien le profil d'auteur du compositeur. Par exemple, encore maintenant, pour obtenir une commande d'État, une aide du FCM ou peut-être du CNM naissant, être assujetti ou affilié, français ou étranger, n'était pas pris en compte, mais et seulement la qualité, la compétence de création.

Le projet Racine classera, étiquettera les auteurs en un niveau financier ou suffisant ou insuffisant selon leurs droits perçus, créant, *via* le Conseil national et *via* le ministère, un statut-fixation des professionnels et l'agglomérat d'un sous-prolétariat de la création.

Ce qui produit les situations financières pourrait idéalement être le talent, mais malheureusement il ne suffit pas d'être estampillé professionnel pour avoir du talent, il faut du métier.

C'est pourquoi avoir du talent et donc du métier et ne pas être catalogué pro-

fessionnel est inacceptable, quand bien même les créations ne rapporteraient pas assez.

Ces catégories de compositeur « professionnel » et de compositeur « amateur » ou, pire encore, « occasionnel », sont à bannir.

Être compositeur n'est pas un salariat, c'est un état et un étant, hors contingences de temps, créateur de ce qu'il advient. Et on ne peut simultanément être et ne pas être.

Plus modestement et lexicologiquement, si l'on interroge le dictionnaire, il définit « professionnel » en multisens, comme il convient :

1) – *parlant d'une pers. : qui exerce un métier, une profession donnée ; qui a les qualités, l'habileté requises pour les exercer.*

– *en parlant du comportement d'une pers. : qui relève de la personne de métier, de la compétence, de l'habitude à exercer un métier.*

2) – *par ext. : qui fait sa principale activité de quelque chose, qui en tire ou non ses revenus.*

Et métier :

C) – *par anal. : rôle social, intellectuel, politique joué dans la société*

D) – *par méton. : habileté, savoir-faire dans la production ou l'exécution manuelle ou intellectuelle acquis par l'expérience, la pratique que confère un métier ou une activité permanente.*

Un compositeur qui doit exercer une (des) activité(s) complémentaire(s), voire subsidiaire(s) (enseignement, scène ou autres) pour améliorer l'ordinaire que ses créations lui rapportent, est inéluctablement tout autant professionnel.

D'autant que talent ou pas, ce qui détermine fortement le taux de rémuné-

ration, c'est d'une part le genre, le style, la spécialité musicale et, d'une autre, l'appartenance à un réseau et, d'une autre part encore, la ville d'exercice. L'expression « monter à Paris » sous-entend bien ce qu'elle veut dire.

Le Snac est bien conscient de ces causes / effets socio-économico-culturels puisque les adhérents compositeurs s'inscrivent à leur choix dans les groupements de leur choix.

Il est donc inacceptable que l'appellation « amateur » ou « occasionnel », qui de fait est stigmatisante dans l'environnement professionnel, soit appliquée à ces compositeurs de talent ou pas, qui ne peuvent subsister de leurs seuls revenus Sacem, commandes, ou autres mais qui ne sont pas moins personnellement et socialement professionnels.

Ce n'est pas l'argent, la nomenclature du Siret, qui détermine la « qualité », le niveau de professionnalisme, mais la reconnaissance par le public, les collègues, ainsi que gens, institutions et opérateurs, eux effectivement professionnels du marché. Si je me permets de prendre mon exemple (non pour le talent mais le métier), je suis sociétaire définitif depuis 1987, compositeur de musique dite contemporaine et n'ai jamais pu vivre de mes répartitions.

La diffusion d'un *single* sur les réseaux et médias génère en droits des niveaux sans commune mesure avec un concert en salle de musique contemporaine.

Le plus simple et respectueux est donc de ne pas acter de distinguos basés sur les revenus et de considérer que les compositeurs, dotés ou mal lotis, ressortent à l'espèce générale des compositeurs, configurée en genres spécifiques aux déclinaisons particulières. Le

« Ces catégories de compositeur « professionnel » et ... « amateur » ou ... « occasionnel », sont à bannir. »

droit d'auteur est leur lot commun, protecteur, qui confère à son bénéficiaire le titre de « compositeur », que son audience soit parcimonieuse ou grande. La Sacem ne fait pas de distinguos, elle perçoit, elle répartit à ses 169 400 créateurs et 6210 éditeurs les 140 millions d'œuvres dont 1,9 million d'œuvres déposées chaque année, utilisées par ses 506 000 clients. Ces derniers chiffres par eux seuls signifient la réelle démesure entre la capacité d'action d'un rétrograde Conseil national adossé à un ministère chiche de ses moyens et l'im-

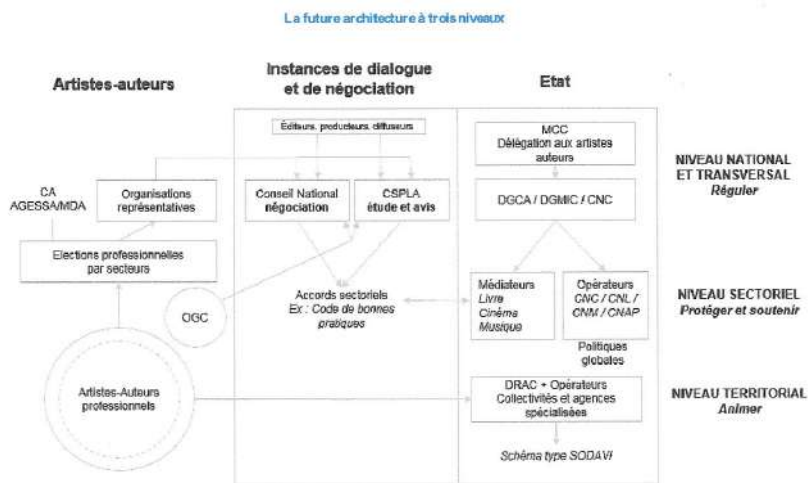
mense voire insensée autoproduction support internet qui n'a que faire de distinguos et de qualité.

Pour en revenir au rapport Racine, dont le schéma des trois niveaux manifeste bien la mise sous contrôle régulateur étatique en accord avec de soi-disant instances de dialogue dont les membres ne représenteraient qu'eux-mêmes et leur suivisme intéressé, ce schéma sera examiné dans le point suivant.

La musique est née libre et son destin est de conquérir la liberté – Ferruccio Busoni

Deuxième point –

(Schéma extrait du rapport Racine, page 63)



À observer le schéma intitulé « la future architecture à trois niveaux », le cercle contenant les « Artistes-Auteurs professionnels » est fléché vers « Elections professionnelles », permettant le passage aux « Organisations représentatives » (dont les critères ne sont pas définis ni la sélection opérée), ce cercle étant également fléché direct vers la case « Drac + Opérateurs - Collectivités et agences spécialisées ».

On pourrait donc croire que pour les Ar-

tistes-Auteurs professionnels, il y a un libre accès à ce niveau territorial dont la mission cependant réduite est celle d'animer au niveau territorial et non pas de créer ni de diffuser.

Sauf que les collectivités ne sont pas plus concernées par les « Opérateurs » CNC et « Conseil National » (carré supérieur) et que l'appellation « Agences spécialisées » ne précise pas si elles sont publiques ou privées ni même ce qu'elles sont, leur périmètre, leurs

fonctions.

Les cadres « Instances de négociation » et « État » du schéma « future architecture » n'ont pour seule liaison que celle de l'application des accords sectoriels, et encore n'est-ce qu'au service des médiateurs ! Médiateurs et opérateurs, au niveau appelé « Sectoriel, protéger et soutenir », ne sont fléchés, eux, sur rien, l'impasse bureaucratique en est donc évidente. L'articulation entre « Conseil national » et « Opérateurs » ou « Médiateurs » ou « DRAC » n'existe pas, ce qui laisse pleins pouvoirs à « MMC », « DGCA / DGMIC », c'est-à-dire l'État, by-passant les « élus » dits professionnels du Conseil national.

Dès lors, quelle raison peut présider à la création d'un / de ce Conseil national, inexistant à ce jour, quand le CNM existe et prétend répandre la manne ? Précisons que les opérateurs sont présentés comme des acteurs « Politiques globales », l'absence d'article posant problème, car un « de » serait moins déterminatif qu'un « des », ce qui même en cette indétermination est de toute façon inquiétant.

Ce « Niveau sectoriel - Protéger et soutenir », mais de quoi et pour qui, indique en fait que les flèches descendantes devraient être remontantes, puisque le décisionnel se fera évidemment *via* les DGCA, DGMIC, CNC cadrés par le MCC, lesquels sont bien nommés « Régulateurs », c'est-à-dire encadreurs et contrôleurs.

Les DRAC resteraient donc bien isolées, à discrétion des enjeux politiques locaux (collectivités) et de celle du plan de carrière du préfet de région, puisqu'apparemment sans liaison avec le niveau national et transversal. Mais il est vrai que leur mission étant d'« Animer le Territoire » ne requiert guère ni budget conséquent ni contrôle ni régulation étatiques.

On doit noter également et symboliquement que les « Instances de dialogue et de négociation » ne débouchent que sur la faisabilité d'« Accords sectoriels » qui ne concerneraient que le livre, le cinéma et la musique (quid des autres ?), unique point de contact / effet avec le « Niveau national et transversal » et sans liaison avec des objectifs concernant création et diffusion.

Sauf que pour alourdir encore cet intermédiaire (le Conseil National) déjà inutile et alourdir le système mais permettant de le contrôler effectivement, la recommandation n° 9 du rapport vient à propos renforcer cette mainmise et nous dit ce qui n'est pas dessiné dans le schéma (et pour cause car éclairant la totale inanité de ce projet) : la création d'une délégation (regroupant qui et comment nommés ?) aux auteurs dans le cadre du MCC en tant que point d'entrée UNIQUE, non pas au service prétendu des auteurs, mais :

- « *chargée de coordonner la politique des artistes-auteurs du ministère de la culture et de ses établissements publics* », donc de contrôler tout ce qui ressort du public.
- « *de piloter la concertation territoriale animée par les DRAC* », donc une concertation représentée par les préfets de l'État.
- « *de préparer les réformes* », pour qu'elles conviennent sans difficulté (!?)
- « *et d'assurer le secrétariat du Conseil national* », affichant ainsi l'absence totale d'indépendance de ce dernier.

À la page 62, le texte précise : « *Enfin, le rôle de chef de file des DRAC pour les politiques interministérielles concernant les artistes-auteurs pourrait être affirmé, passant par la désignation en leur sein d'un référent « auteurs » qui soit [et non serait] le point d'entrée de tous les secteurs de la création représentés à l'échelle du territoire.* »

Encore un référent intermédiaire en libre arbitre par rapport aux intéressés, et

mis en place pour affirmer les politiques interministérielles...

Reprenons mon antérieure conclusion pour confirmer combien ce schéma des trois futurs niveaux qui synthétisent le projet Racine manifeste bien la mise sous contrôle régulateur étatique en ac-

cord avec de soi-disant instances de dialogue dont les membres hypothétiquement élus ne représenteraient qu'eux-mêmes et leur suivisme intéressé, détournant ainsi le terrain de la négociation des syndicats et groupements représentatifs de l'ensemble, sans distinguer, des autrices et auteurs.

Information : la Charte des auteurs jeunesse n'est plus membre du Snac

Depuis plusieurs années, la Charte des auteurs et illustrateurs jeunesse était membre du Snac en tant que personne morale ; c'est à ce titre que les adhérents de cette organisation bénéficiaient d'un libre accès aux consultations juridiques données par l'un des salariés du Snac (juriste, docteur en droit spécialisé en Propriété Littéraire et Artistique).

Le conseil syndical du Snac avait conditionné le renouvellement d'une convention d'adhésion de la Charte au Snac comme personne morale à un rappel de certains principes.

Il n'a pas été possible de conclure une nouvelle convention entre le Snac et la Charte, en conséquence, les adhérents de cette dernière ne bénéficieront plus des consultations juridiques dispensées par le Snac.

Toujours en ligne, la vidéo du Snac

Réalisée par [Cyrielle Evrard](#), sur une musique de Joshua Darche, avec une prise de son de [Pierre-André Athané](#) et la belle voix de [José Valverde](#), la vidéo « Adhérez au Snac, les auteurs en action ! » est en ligne sur le [site](#) du Snac, et sur [YouTube](#).



Diffusez ce bulletin au format numérique auprès de vos ami-e-s qui ne sont pas encore adhérent-e-s !

PRÉSIDENT



Pierre-André
ATHANÉ

PRÉSIDENT-E-S D'HONNEUR



Maurice
CURY



Simone
DOUEK



Claude
LEMESLE



Jean-Marie
MOREAU

TRÉSORIER TRÉSORIÈRE ADJ.



Joshua
DARCHE



Béatrice
THIRIET

VICE-PRÉSIDENT-E-S AUTEURS



BESSORA



Marc-Antoine
BOIDIN



Laure-Hélène
CÉSARI



Dominique
DATTOLA



Christelle
PÉCOUT

VICE-PRÉSIDENTS COMPOSITEURS



Wally
BADAROU



Christian
CLOZIER



Joshua
DARCHE



Jean-Claude
PETIT



Patrick
SIGWALT

REJOIGNEZ-NOUS !



80 rue Taitbout - 75009 PARIS
Tél : 01 48 74 96 30
Courriel : contact@snac.fr

**ADHÉREZ EN LIGNE
SUR WWW.SNAC.FR**